

# Directives pour l'utilisation de l'eHealthBox

---

## Table des matières

1. Implémentation des méthodes.....	1
2. Téléchargement des messages .....	1
2.1 Extrait du règlement à l'usage des utilisateurs.....	1
3. Adapter la limite virtuelle d'un eHealthBox.....	2
3.1 Limite virtuelle de l'eHealthBox par groupe-cible (à partir du 1/3/2015).....	2
4. Périodicité de l'appel des services web .....	2
4.1 getMessagesList .....	2
4.2 getFullMessage .....	2
4.3 GetMessageAcknowledgment .....	3
4.4 Téléchargement d'un message dont le téléchargement a échoué précédemment.....	3
5. Accusés de réception .....	3

## 1. Implémentation des méthodes

Toute implémentation de méthodes telles que prévues dans le service web doit s'effectuer conformément aux cookbooks mis à la disposition par la Plate-forme eHealth sur son portail.

**<https://www.ehealth.fgov.be/fr/support/services-de-base/boite-aux-lettres-electronique-securisee-ehbox>**

## 2. Téléchargement des messages

### 2.1 Extrait du règlement à l'usage des utilisateurs

*"L'utilisateur s'engage à utiliser la boîte aux lettres électronique exclusivement à des fins de transfert de données, l'eHealthBox ne peut en effet jamais être utilisée dans un but de stockage des données. Vu la capacité maximale de l'eHealthBox, l'utilisateur est invité à vérifier systématiquement la taille de ses messages et à, prioritairement, envoyer des messages avec des liens ou des références à des documents afin de ne pas alourdir le message avec des fichiers attachés trop volumineux."*

Plus d'informations :

**[https://www.ehealth.fgov.be/sites/default/files/en-savoir-plus/manual/ehbox\\_reglement\\_fr\\_sep.2014.pdf](https://www.ehealth.fgov.be/sites/default/files/en-savoir-plus/manual/ehbox_reglement_fr_sep.2014.pdf)**

- L'objectif de l'eHealthBox n'est pas de stocker des données.
- La marche à suivre normale consiste à supprimer immédiatement le message au moyen de la fonction "delete" après avoir consulté la liste et téléchargé correctement le message.
- Afin d'inciter les utilisateurs à ne pas conserver les messages, une limite "virtuelle" de 10 Mb est prévue pour chaque mailbox. Toutefois, cela ne signifie aucunement que les messages ne parviennent plus dans

l'eHealthBox dès que la limite est atteinte. C'est uniquement l'affichage de la liste des messages qui est limité à 10 Mb.

- L'interrogation de l'eHealthBox d'un prestataire de soins individuel au moyen de diverses applications est déconseillée en ce sens que cela implique que les messages restent dans l'eHealthBox, même si ce n'est que de façon temporaire. Cela peut entraîner un double téléchargement des messages et la limite virtuelle de l'eHealthBox sera atteinte plus rapidement (le client aura alors l'impression que le message n'est pas parvenu à destination).
- Il est, en tout cas, recommandé d'intégrer l'ensemble des fonctionnalités dans un seul client. Même si l'utilisateur a recours à plusieurs applications et éprouve des difficultés y liées, ceci ne constitue pas en soi une raison pour adapter les limites virtuelles.

### 3. Adapter la limite virtuelle d'un eHealthBox

- Si pour une raison quelconque, il est demandé d'augmenter les limites virtuelles de l'eHealthBox, cette adaptation s'effectuera en principe toujours par groupe-cible. Ce type de modification doit recevoir l'approbation du service manager de la Plate-forme eHealth.
- Une demande motivée doit être introduite à cet effet auprès de la Plate-forme eHealth. La demande doit être adressée au eHealth service management ([ehhealth\\_service\\_management@ehhealth.fgov.be](mailto:ehhealth_service_management@ehhealth.fgov.be)) au moyen d'un CER (Change Exception Request) avec en Cc le chef de projet de l'eHealthBox auprès de la Plate-forme eHealth.
- Préalablement, il convient de vérifier s'il n'y a pas d'alternative possible.
- Si cette adaptation doit être effectuée pour un client individuel (p.ex. un hôpital), celle-ci sera toujours temporaire, jusqu'à ce que la situation soit régularisée auprès du client. La période sera déterminée au préalable. Le client est tenu d'informer la Plate-forme eHealth lorsque la situation temporaire prend fin.

#### 3.1 Limite virtuelle de l'eHealthBox par groupe-cible (à partir du 1/3/2015)

Groupe-cible	Limite
Médecins / dentistes / prestataires de soins individuels	10 Mb
Hôpitaux	100 Mb
Institutions	100 Mb
Laboratoires	100 Mb

### 4. Périodicité de l'appel des services web

Il convient de maintenir un juste équilibre entre les besoins des utilisateurs et la charge globale du système eHealthBox, de sorte à garantir la continuité du service.

#### 4.1 `getMessagesList`

Le recours à la méthode `getMessageList` doit se limiter au strict nécessaire. En cas d'appel trop fréquent ou inutile du service par chaque utilisateur, cela aura un impact sur la charge de l'infrastructure eHealthBox.

- Pour les eHealthBox individuels, il est conseillé de limiter l'appel au service à maximum 6 fois par heure.
- Pour les mailbox d'établissements, il est conseillé de limiter l'appel au service à maximum 60 fois par heure.

#### 4.2 `getFullMessage`

Le recours à la méthode `getFullMessage` doit se limiter au strict nécessaire. En cas d'appel trop fréquent ou inutile du service par chaque utilisateur, cela aura un impact sur la charge de l'infrastructure eHealthBox.

- Pour les eHealthBox individuels, il est conseillé de limiter l'appel au service à maximum 6 fois par heure.

- Pour les mailbox d'établissements, il est conseillé de limiter l'appel au service à maximum 60 fois par heure.

#### 4.3 GetMessageAcknowledgment

- La consultation des statuts via GetMessageAcknowledgment doit se limiter à maximum 2 fois par jour.

#### 4.4 Téléchargement d'un message dont le téléchargement a échoué précédemment

Tentative de télécharger à nouveau un message qui n'a pas pu être téléchargé correctement précédemment :

- Maximum 6 tentatives
- ensuite maximum 1 fois par heure (pendant max. 24 heures)
- ensuite maximum 1 fois jour

#### En résumé

Méthode	Prestataires de soins individuels	Etablissements et organisations
getMessagesList	Maximum 6 fois par heure	Maximum 60 fois par heure
getFullMessage	Maximum 6 fois par heure	Maximum 60 fois par heure
GetMessageAcknowledgment	Maximum 2 fois par jour	
Téléchargement d'un message dont le téléchargement a échoué précédemment	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 6 tentatives</li> <li>• ensuite maximum 1 fois par heure (pendant max. 24 heures)</li> <li>• ensuite maximum 1 fois jour</li> </ul>	

En cas de transgression de ces recommandations (volontairement ou en raison d'un bogue dans le logiciel), le règlement de l'eHealthBox sera appliqué :

*"Le fournisseur du système eHealthBox a la possibilité d'identifier tout utilisateur qui, accidentellement ou intentionnellement, perturbe ou interfère sur le système eHealthBox et de lui supprimer provisoirement ou définitivement son accès au système eHealthBox."*

### 5. Accusés de réception

Les accusés de réception sont demandés par l'expéditeur pour des messages spécifiques. Le but n'est pas d'activer cette fonctionnalité systématiquement pour chaque message. Par ailleurs, ces accusés de réception techniques n'ont aucune force probante.

Il existe deux méthodes pour obtenir un accusé de réception :

- l'interrogation du système pour un message déterminé
- la demande d'un accusé de réception pour un message envoyé

La première méthode est destinée à des envois en masse (un envoi par qualité, p.ex. un message destiné à tous les médecins dans le cadre d'une épidémie). L'émetteur envoie un message vers un grand nombre de destinataires. Lorsqu'il demande un accusé de réception pour ce message déterminé, il obtient une liste de tous les destinataires avec indication du statut pour chaque destinataire (publié, reçu, lu). Cette méthode est à utiliser exclusivement dans ce contexte.

La deuxième méthode permet à l'émetteur de recevoir un message de statut dans son eHealthBox lorsqu'un message a été publié, reçu ou lu.

La première méthode est une opération PULL (il faut demander l'information) et la deuxième est une opération PUSH (l'information est transmise à l'émetteur par le système).

**La deuxième méthode est la méthode à utiliser de manière standard.** La première méthode convient uniquement pour des envois par qualité, par exemple.